

Suivi télémétrique de la colonie de phoques veaux-marins de la baie des Veys

Objectifs et justification du suivi

Suivi des déplacements des jeunes phoques de la baie des Veys pour vérifier leur comportement

Rappel des enjeux

La colonie de phoques veaux-marins de la baie des Veys est la seconde colonie française par sa taille. En raison de sa distance éloignée du site d'implantation (plus de 40 km) et du caractère inféodé à la côte de cette espèce, les effets attendus liés au bruit des travaux d'installation (battage des pieux principalement) sont estimés comme étant faibles à négligeables. Il apparaît cependant intéressant de vérifier le comportement des animaux dans l'eau en phase de travaux par un suivi de type BACI. Le suivi en phase exploitation permettra également d'observer d'éventuelles modifications comportementales (attractivité des phoques en raison de l'effet récif / réserve). Ce suivi permettra d'autre part de renforcer les connaissances sur cette population, notamment sur les possibles échanges intercolonies des jeunes.

Protocole

Paramètres suivis :

Suivi télémétrique par la pose de balises GPS (téléchargeables à distance) pour une durée de 1 an (à partir de septembre / octobre jusqu'à la prochaine mue).

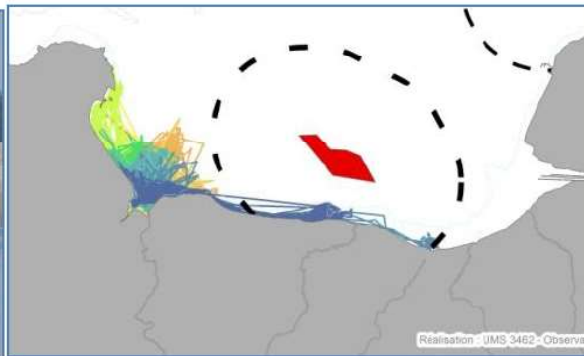
Périodicité :

Le protocole de cette mesure de suivi s'appuie sur le principe BACI :

- 1 an de suivi avant la phase de construction pour l'état de référence
- 1 an de suivi durant la construction.
- 1 an de suivi post-construction afin d'évaluer les éventuels effets liés à la présence des éoliennes (attractivité potentielle du parc pour la chasse)

Echantillonnage :

Panel représentatif de 15 jeunes.



Colonie de phoques veaux-marins et exemple de suivi télémétrique réalisé sur les phoques de la baie des Veys (Obs. Pelagis)

Coûts prévisionnels

70 000 € HT par campagne

Total : 210 000 € HT